

Appel à projet

Soutien à la création chorégraphique

Saison 2020/ 2021

La Cigalière - Parc Rayonnant 34410 Sérignan

 04 67 326 326  www.lacigaliere.fr

Appel à projet

Soutien à la création chorégraphique

Conjointement à sa programmation éclectique, La Cigalière est aussi un lieu de création et de fabrique pour le spectacle vivant. Entre deux temps forts de la saison, elle propose régulièrement à des compagnies ou des groupes de musiques de s'approprier les espaces de travail offerts par la salle. La présence des artistes sur une durée plus longue, notamment dans le cadre de résidences, permet d'accompagner les équipes dans leurs phases de recherches ou de répétitions et d'inventer de nouvelles formes de médiation (scolaires, intergénérationnelles, professionnelles...), indispensables au territoire.

Les temps de résidence et leurs durées sont variables en fonction de la nature et des besoins de chaque projet et sont également définis selon le planning d'occupation du plateau de La Cigalière.

C'est ainsi que durant la saison 20/21, La Cigalière participera au soutien de la création chorégraphique en proposant une période de résidence à une compagnie choisie par le biais d'un appel à projet mené avec la complicité de Kirsten Debrock, chorégraphe et artiste associée de la salle.

Sur la saison 19/20, c'est la Cie Play/ Michèle Murray pour sa création Wilder Shores qui a été accompagnée.

Modalités d'accueil

Les dates : du 15 au 19 février 2021

La mise à disposition du lieu : cette semaine permettra à une compagnie d'utiliser le plateau et de bénéficier d'un accompagnement technique (3 techniciens sur 2 services par jour). Une fiche technique pourra être délivrée sur demande.

Selon les besoins et les possibilités des compagnies, une sortie de résidence peut être proposée à la fin de la semaine de travail ainsi qu'un accompagnement à la professionnalisation (notamment en administration et communication).

Dépôts des candidatures

Merci de bien vouloir nous faire parvenir par mail, les pièces suivantes :

- Présentation de la compagnie
- Visuels et revue de presse
- Liens vidéos du répertoire (captations complètes)
- Présentation du projet de création sous la forme d'un dossier : avec dates et lieux prévisionnels de création, partenaires confirmés ou en cours et un texte court de 500 signes.

Une attention particulière sera donnée aux compagnies ayant une licence d'entrepreneur du spectacle en cours de validité.

Date limite de réception des dossiers

Vendredi 24 juillet 2020 (réponse aux candidatures le lundi 31 août 2020)